

Linselles, le 23 Mars 2026

AVIS DE PUBLICITE AUX ASSOCIATIONS POUR LE RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS DU CCAS

Suite aux élections municipales du 15 Mars 2026, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Administré par un Conseil d'Administration, le CCAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre. Ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

Madame le Maire, informe qu'en application des articles L123-6, R123-11 et R 123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par ses soins :

- d'un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions,
 - d'un représentant des associations de personnes âgées et de retraités,
 - d'un représentant des associations de personnes handicapées,
- au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département; menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Délai impératif Les listes des personnes présentées par les associations devront parvenir à Madame le Maire, au plus tard le **13 Avril 2026** sous pli recommandé avec accusé de réception au 12 rue de Bousbecque 59126 LINSELLES ou être remises à l'accueil du CCAS contre accusé de réception.

Fait à Linselles
Le 23 Mars 2026



Maire de Linselles
Présidente du CCAS

Isabelle POLLET